

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le **16 Décembre**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de Conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel PAGÉ, Maire**.

**Étaient présents**, formant la majorité des membres en exercice :

Messieurs Verrière Yves, Blot Frédéric, Brault Pierre, Boquet Charlie, Gaumé Jean-Michel  
Mesdames Thomas Karelle, Orvain Marie-Agnès, Vaujour Carine

**Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Goussal Karine a donné pouvoir à Madame Vaujour Carine

**Étaient absents et non excusés :**

Monsieur Morin Sylvain

Madame Thomas Karelle **est élue secrétaire de séance**.

### ⇒ Délibérations

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**Adopte le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024**

#### 2. Reprise de concessions non renouvelées

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que certaines concessions du cimetière communal sont arrivées à échéance et n'ont pas été renouvelées dans les deux ans après l'échéance normale.

Considérant le manque d'informations concernant les ayants droits et ainsi ne disposant d'aucune adresse postale ;  
Vu l'affichage paru sur le panneau d'affichage extérieur devant la mairie et sur le panneau d'affichage du cimetière le 04/09/2024 pendant un mois ;

Vu l'absence de réponse des concessionnaires malgré l'affichage au cimetière et en mairie ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reprise des concessions dans le cimetière communal détaillées ci-dessous :

N° DE CONCESSIONS	EMPLACEMENT	DELIVRÉE	CONCESSIONNAIRE	DURÉE	PERSONNES IHNUMÉES	CONSTAT
210	NB2-032	15 décembre 1981	Mme Job Olga	30 ans	Aucun inhumé	Sans réponse
66	NB1-018	6 juin 1997	Mme Declerck Henriette	25 ans	M. Declerck Eric Mme Declerck Henriette	Sans réponse

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**Autorise** Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions indiquées ci-dessus non renouvelées.

**Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

**3. [Demande de subvention à l'état au titre du Fonds vert 2024 – Projet : Défense extérieure contre l'incendie](#)**

Considérant que le Fonds Vert 2024 vise à financer les projets d'investissements des communes notamment la contribution à l'amélioration des dispositifs de défense contre les incendies en zone rurale.

Considérant la nécessité de poursuivre la volonté de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, d'une part, et de continuer à recouvrir des zones blanches et hameaux non desservis en moyen de défense contre l'incendie, d'autre part,

Monsieur le Maire propose le programme défense incendie 2024 comme indiqué ci-dessous, afin que ce dernier soit pris en compte dans le cadre du Fonds Vert 2024.

**PLAN DE FINANCEMENT :**

Dépenses / €		Recettes / €	
➤ Achat d'une citerne souple de 120m3	3 445,97 €	➤ Etat – DETR	3 491,60 €
➤ Terrassement pour installation de la citerne	5 245,00 €	➤ Fonds vert	3 461,00 €
		➤ AUTOFINANCEMENT	1 738,37 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>8 690,97 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>8 690,97 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**Prend acte** du rapport prix qualité du service d'assainissement collectif des eaux usées de Touraine Vallée de  
**Sollicite** une subvention au titre du Fonds Vert à hauteur de 3 461,00 €

**Arrête** le plan de financement de l'opération ci-dessus

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision

4. [Demande de subvention à l'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2025 –  
Projet : Développement touristique communal](#)

Monsieur Charlie Boquet quitte la salle.

Exposé :

La commune de Ste Catherine de Fierbois accueille le seul camping 5 étoiles du département et est le gros hébergeur de ce type de structure. Plus de 70000 nuitées sont déclarées chaque année avec environ 1500 personnes présentes sur site lors de la saison estivale.

Pour des raisons de sécurité sur le Parc, qui est victime de vols, et suite à une volonté commune entre la municipalité et cette entreprise, les 2 parties ont décidé de régulariser la présence d'anciens chemins ruraux dans l'enceinte fermée.

En contrepartie de cette cession, la commune a négocié avec le parc de Fierbois l'acquisition d'une bande de terrain qui permettrait de réaliser une voie douce partant des portes du parc vers l'allée de Comacre. Cette allée est d'ailleurs déjà aménagée pour la circulation en sécurité des piétons et vélos vers le centre bourg.

L'acquisition décrite ci-dessus permettrait également de relier les chemins existants afin de créer un circuit de randonnée en périphérie du village. (Voir schéma ci-dessous en vert cession – en rouge acquisition)

Ces 2 projets sont les premiers volets d'une stratégie touristique globale que souhaite développer la commune et qui émane du constat que Ste Catherine de Fierbois possède un patrimoine historique qui n'est pas visité à la hauteur de son envergure. Le village se trouvant au bord de la RD910 mais n'étant pas traversé par un axe fréquemment emprunté, reste inconnu par les tourangeaux eux-mêmes. Un groupe d'élus travaille actuellement sur la création d'une identité touristique qui repose entre autres sur le fait que Jeanne d'Arc ait récupéré son épée dans l'église de Ste Catherine et que notre village soit traversé par le chemin de St Jacques de Compostelle.

La municipalité souhaite à terme créer une boucle itinérante qui contournerait du village en passant par les monuments historiques classés ou remarquables, en proposant une animation type jeu de piste ou Géocatching sur les points forts relevés de notre identité touristique. Afin de faire entrer touristes et promeneurs dans le village en éveillant leur curiosité, la municipalité fait le choix de faire ériger une œuvre symbolique en entrée de bourg, à la porte de la D910 pour mettre en valeur les atouts touristiques de notre commune, inconnus actuellement des usagers de la D910 et des nombreux touristes qui viennent y séjourner.





### **Secteur d'implantation de l'identité touristique communale**

Considérant que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 vise à financer les projets d'investissements des communes et EPCI, notamment l'attractivité touristique.

Considérant la nécessité de créer un nouveau chemin afin de former une boucle avec notre chemin de randonnée existant dans le village de Sainte Catherine de Fierbois ;

Considérant la nécessité de se développer touristiquement et ainsi relier le camping au centre du village ;

Considérant que Sainte Catherine de Fierbois est également une étape sur les routes de Saint Jacques de Compostelle ;

Monsieur le Maire propose le programme « Développement touristique communal » comme indiqué ci-dessous, afin que ce dernier soit pris en compte dans le cadre de la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025

Dépenses / €		Recettes / €	
➤ Création d'un chemin	68 472,00 €	➤ Etat	24 500,00 €
➤ Création de l'identité Touristique	25 000,00 €	➤ CCTVI Fonds de concours tourisme	25 000,00 €
		➤ Département Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (FDADDT)	24 500,00 €
		➤ AUTOFINANCEMENT	19 472,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>93 472,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>93 472,00 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix POUR et 1 ABSTENTION**

**Approuve** le programme 2025 relatif développement touristique communal, comme indiqué ci-dessus

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2025

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier

**Décide** d'inscrire les crédits aux BP 2025

Monsieur Charlie Boquet rejoint la salle après le vote.

#### 5. [Budget principal – DM1](#)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements comptables et d'approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessous, afin d'effectuer des opérations d'ordre budgétaire concernant notamment des opérations de récupération d'avance versé à des prestataires dans le cadre du marché pour la création du centre technique municipal.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Intitulé	Montant
Chap 041 C/2131	Opérations patrimoniales en section d'investissement	+ 2 300,00 €
Chap 020 C/2188	Autres immobilisations corporelles	- 2 300,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Intitulé	Montant
Chap 041 C/238	Opérations patrimoniales en section d'investissement	+ 2 300,00 €
Chap 13 C/138	Autres subventions invest. Non transférable	- 2 300,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**Accepte** les modifications ci-dessus

**6. [Réduction tarifaire exceptionnelle pour la location de la salle des Lisses](#)**

Monsieur le Maire explique que le chauffage de la salle des Lisses est tombé en panne le vendredi 4 octobre 2024. Cette dernière était louée par des particuliers du Vendredi 4 au Dimanche 6 octobre 2024. N'ayant pu être réparé pour le weekend, Monsieur le Maire propose une remise exceptionnelle sur le tarif de la location à hauteur de 50 € pour subvenir au dommage subi.

Ainsi, le tarif pour la location de la salle des Lisses pour le weekend du 4 au 6 octobre 2024 s'élève à 250 € au lieu de 300 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**Accorde** une remise exceptionnelle à hauteur de 50 € pour la location de la salle des Lisses pour le weekend du 4 au 6 octobre 2024.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document référent à ce dossier

**Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision au secrétariat de mairie

**7. [Détermination d'un tarif pour l'acquisition d'une dalle sur cavurne](#)**

Monsieur le Maire explique que les cavurnes présentes dans le cimetière communal sont couvertes d'une dalle en granit noir. Monsieur le maire rappelle que les cavurnes occupées restent la propriété de la commune.

Vu le règlement du cimetière approuvé en 2022 qui stipule que les familles doivent acquérir une plaque individuelle de couleur noire pour y effectuer les gravures des épitaphes de leurs défunts et la poser sur la cavurne pour ne pas graver directement sur la dalle.

Vu que sur certaines cavurnes il a été constaté des gravures apposées directement sur les dalles et compte tenu que des familles ont rajouté des défunts dans ces cavurnes, conformément au titre de concession existant, il convient de définir un tarif pour la vente d'une nouvelle dalle et ainsi autoriser les familles à rajouter les noms des personnes qui y reposent.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**Détermine** le tarif de 250 € pour la vente de la dalle en granit noir présente sur le dessus de la cavurne

**Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

## 8. Participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance des agents

Les collectivités territoriales doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire en prévoyance auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

Cette garantie a pour objet de couvrir le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation devient obligatoire à effet du 1er janvier 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**Décide** d'adopter le montant mensuel de la participation à la protection sociale complémentaire en prévoyance et de le fixer à 7 € brut mensuel par agent sur présentation d'un justificatif chaque année, prouvant l'adhésion à cette couverture pour prétendre à la participation de la collectivité

**Dit** que les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget au compte 648

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document qui s'y réfère

## 9. Statuts de SIEIL – Modifications pour 2024 – Transfer de la compétence éclairage public au SIEIL

Considérant les demandes d'adhésion à la compétence Eclairage public pour les Communautés de communes de Castelrenaudais et Loches Sud Touraine ;

Vu les délibérations des conseils communautaires du 21 février 2024 pour la Communauté de communes du Castelrenaudais et du 27 juin 2024 pour la Communauté de communes Loches Sud Touraine approuvant leurs adhésions à la compétence Eclairage public du SIEIL,

Vu les délibérations du Comité syndical du SIEIL du 11 juin et du 8 octobre 2024 validant ces adhésions,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**Vu** les demandes de transfert de la compétence Eclairage public au SIEIL et leurs validations par le Comité syndical du 11 juin et du 8 octobre 2024

**Adopte** la modification des statuts du SIEIL approuvée par le Comité syndical du SIEIL en date du 8 octobre 2024

## 10. Acquisition de parcelle(s) par voie de déclaration d'utilité publique – Annule et remplace la délibération 2023-02-08

Le 02 Mai 2022, le conseil municipal a validé une modification de son PLU en créant une nouvelle OAP sur le secteur de La Vigne des Bodins.

Depuis 2020, Monsieur le Maire a repris contact avec tous les propriétaires fonciers de cette zone pour leur expliquer les enjeux de ce projet et leur proposer de les acquérir au même tarif que l'ensemble des parcelles du secteur, soit 9€ du m2.

Considérant que le projet d'aménagement de la Vigne des Bodins, par ses fonctions est nécessaire pour conserver les 4 classes de l'école, les commerces locaux et les services public notamment, et répond à un besoin d'utilité publique en participant au développement local ;

Considérant que le projet permettra de répondre aux besoins de développement de Sainte Catherine de Fierbois ;

Considérant que le projet permettra la dynamisation de la commune, en favorisant l'installation de nouvelles familles et l'accueil de nouveaux habitants en élargissant le parc de logements à caractère social ;

Considérant qu'il convient d'aménager de manière volontariste les zones déjà classée 1AU dont le secteur de Vigne des Bodins ;

Considérant l'intérêt général que représente ce projet pour la commune de Sainte Catherine de Fierbois,

Considérant le besoin en logement pour les salariés du sud de l'agglomération de Tours, des zones d'activités de Sorigny et Sainte Maure de Touraine à des prix modérés ;

Considérant l'évolution du dossier depuis février 2023 ;

Considérant qu'en juillet 2023, le cabinet Thema Environnement a découvert la présence d'une zone humide d'une emprise d'environ 1 ha sur le secteur de la Vigne des Bodins et que celle-ci concerne les parcelles qui font l'objet d'un compromis de vente et celles déjà acquises par la commune.

Considérant qu'en aout 2024, le service des domaines a envoyé son estimation pour les dernières parcelles à acquérir sur le secteur de la Vigne des Bodins. La valeur donnée est globale, elle ne tient pas compte de l'exploitation possible ou non par la présence de la zone humide. Pour rappel, la zone humide ne pourra pas être urbanisée, la valeur du terrain est donc moins chère sans compter la gestion obligatoire de celle-ci qui engendrera des coûts de fonctionnements supplémentaires.

Considérant la volonté de la commune de continuer sur ce projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**Approuve** le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur le secteur de la Vigne des Bodins afin de créer un aménagement foncier

**Sollicite** auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête d'Utilité Publique

**Informe** Monsieur le Préfet que la Déclaration d'Utilité Publique devra être établie au bénéfice de la commune de Sainte Catherine de Fierbois

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette DUP

## 11. Questions diverses

Monsieur le Maire fait une présentation à l'assemblée des projets futurs envisagés pour cette fin de mandat.

## AGENDA :

17 janvier 2025 : Vœux de la municipalité

24 et 25 janvier 2025 : Distribution des sacs jaunes

25 janvier 2025 : Banquet Epée de Jeanne d'Arc

23 février 2025 : Loto organisé par l'Epée de Jeanne d'Arc

8 mars 2025 : Déjeuner choucroute organisé par l'UNC

Prochain conseil municipal le Lundi 3 février 2025 à 20h00

Fin de séance à 22h40

LE MAIRE

Jean-Michel PAGÉ



SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Karelle THOMAS